

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-28	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq le 19 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2025 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, SAMSON Aurélie, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, Secrétaire de séance : VIBERT Annie		
Préfecture	Envoyé en préfecture le 25/09/2025 Reçu en préfecture le 25/09/2025 Publié le ID : 073-217302777-20250919-202528-DE		

Objet : Approbation de la convention avec Grand Chambéry relative au fonctionnement du service en commun d'application du droit des sols dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Suite au désengagement de l'Etat de sa mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, qu'il exerçait précédemment à titre gracieux pour les communes de moins de 10 000 habitants, 22 communes de Chambéry métropole se sont réorganisées pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole a délibéré le 30 octobre 2014 pour créer, à compter du 1^{er} janvier 2015, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : le service d'Application du Droit des Sols (service ADS).

La fusion de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges avec la Communauté d'agglomération Chambéry métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 a permis à 13 communes du massif des Bauges d'adhérer au service ADS.

A ce jour, 35 communes adhèrent au service ADS de Grand Chambéry.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un usager doit pouvoir déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Dans le cadre des nouvelles procédures dématérialisées, le service ADS a donc réadapté ses modalités de fonctionnement, donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 19 septembre 2025

La secrétaire
Annie VIBERT



Le Maire
Philippe FERRARI

